



Canton de
Bordères/Echez

Commune d'IBOS

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 septembre 2021

2021/081

Présents : Denis FEGNE, Gisèle VINCENT, Philippe SOULE-PERE, Régine TOSON, Dominique GAYE, Hélène FRANCES, Juliette SALANNE, Stéphanie MARQUEZ, Jean-Christophe MADELAINE, Sébastien ABADIE, Sandrine TREBUCQ, Caroline ECORCHON, Bruno CAZERES, Jean-Baptiste MARTINEZ, Michel DUHAMEL, Ingrid BOUTARFA

Absents : Bernard LHOSSEIN (procuration pour Denis FEGNE), Alexandre ARRIZABALAGA (procuration à Ingrid BOUTARFA), Serge ALMENDRO (procuration à Gisèle VINCENT), Noémie DEUTSCH (procuration à Juliette SALANNE), Laetitia CAZABAN (procuration à Juliette SALANNE), Bernard JOUCLA (procuration à Dominique GAYE), Jean TRILLE

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCES

Nombre de conseillers en exercice : 23

**DETERMINATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Le Maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Pour les membres du conseil municipal, les candidats suivants se présentent : Noémie DEUTSCH / Stéphanie MARQUEZ / Ingrid BOUTARFA / Laëtitia CAZABAN / Caroline ECORCHON (le maire étant membre et président de droit).

Ainsi informé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer à 10 le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié est désignée par le conseil municipal (cf. membres listés ci-dessus) et l'autre moitié par arrêté du Maire.

L'assemblée délibérante

Extrait certifié conforme et exécutoire :

Compte tenu de la transmission


en Préfecture le.....16 SEP. 2021

de la publication le.....16 SEP. 2021

IBOS, le.....16 SEP. 2021

Le Maire,

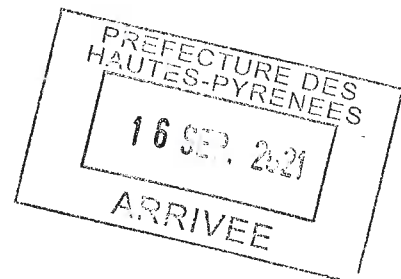
Denis FEGNE




Le Maire,




Denis FEGNE



PREFECTURE DES
HAUTES-PYRENEES
16 SEP. 2021
ARRIVEE